SOMMAIRE

PROGRAMME, HORAIRES
ARTICLE 1 - ORGANISATION

Comité d'organisation
Permanence du rallye

1.1 OFFICIELS

1.2 ELIGIBILITE

1.3 VERIFICATIONS

ARTICLE 2 - ASSURANCES
ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions
3.1.1 - Concurrents admis
3.1.1.2 - Droits d'engagement
3.1.1.3 - Acceptation demande d'engagement

3.2 - Equipages

3.3 - Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures admises

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

4.3 - Limitation de changement de pièces

4.4 - Assistance

ARTICLE 5 - PUBLICITE

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

6.2 - Reconnaissances

6.3 - Carnet de contrôle

6.4 - Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 - Départ

7.2 - Disposition Générales Relatives aux Contrôles

7.3 - Contrôles de Passage (C.P.) - Contrôles Horaires (C.H.) - Exclusion

7.4 - Contrôles de regroupement

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S.)

7.6 - Parc Fermé

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES
PROGRAMME, HORAIRES

Parution du règlement :	samedi 20 aout 2011
Ouverture des engagements :	samedi 20 aout 2011
Clôture des engagements :	lundi19 septembre 2011 à minuit
Parution du road-book :	dimanche 25 septembre 2011, il pourra être retiré : - Boulangerie Brugière à Plats Tél 0475066818 - Boulangerie Paillotte à Mauves 24 avenue du St Joseph - Tél 0475082949 -
Vérification documents et voitures :	STADE DES PIERRELLES à MAUVES vendredi 30 septembre 2011 Administratif de 16 h 00 à 20 h 30 Technique de 16 h 15 à 20 h 45
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 30 septembre 2011 à 20 h 00 Mairie de Mauves
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 30 septembre 2011 à 21 h 30 au Stade des Pierrelles à Mauves.
Départ du Rallye :	Stade des Pierrelles à Mauves. Samedi 1 octobre 2011 à 8 h 00
Arrivée du Rallye :	Stade des Pierrelles à Mauves Samedi 1 octobre 2011 à 18 h 43
Vérification finale :	à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Stade des Pierrelles à Mauves Samedi 1 octobre 2011 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 1 octobre 2011 à 21 h15 au Stade des Pierrelles à Mauves.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de l'Ardèche organise le

2 eme RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE MAUVES-PLATS

qui se déroulera du 30septembre au 1 octobre 2011

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional sous le permis d'organisation ° R37
Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n°

Comité d'organisation
Jean DETROYAT et les membres du Comité Directeur de l'Association Sportive Automobile Club de l'Ardèche.

Organisateur technique
M. Daniel DUMOND
Secrétariat du rallye
A.S.A.C. ARDECHE
82, Route de Vals
07200 AUBENAS
Tél : 04.75.93.36.29
Fax : 04.75.93.08.35
Internet : www.asacardeche.org

Permanence du rallye
Le vendredi 30 septembre 16h 00 à 22 h 00 au parc des Pierrelles à Mauves.
Le samedi 1 octobre 2011 : de 7 h 00 à 21 h15 au PC Course à la Mairie de Mauves.

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- M. Jean Carl ANNOVAZZI Licence N° 8408 0511

COMMISSAIRES SPORTIFS :

- M. Jacques BRANCHE Licence N° 3088 0507
- M. Emmanuel VEYRET Licence N° 1316 0515

SECRETAIRE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- Mme Agnès ANNOVAZZI Licence N° 151454 0502

DIRECTEUR DE COURSE :

- M. Alex COLLIN Licence N° 9671 0511

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :
- M Jean DETROYAT Licence N° 3042 0502 Voiture Tricolore
- M. Daniel BERTHON Licence N° 1621 0520
M. Denis MOCELLIN Licence N° 3310 0514

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

- M Bernard COQUET RESPONSABLE Licence N°
- M. Michel BOISSIN Licence N° 2406 0502
- M. Jean-Claude QUINTALET Licence N° 7813 0502
- M Jean Louis CANEL Licence N° 50539 0508
- M Gerald MILAMANT Licence N° 29575 0520

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

- M Vincent BOUVIER Licence N° 24901 0502
- M. Raymond COSTE Licence N° 41191 0520

DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES :
- M Stéphane VINCENT-GENOD Licence N° 24887 0502
M Laurent BENOIT Licence N° 46771 0522
- M. Bruno MUSELLI Licence N° 2403 0502

-COMMISSAIRE SPORTIF DELEGUE A LA PUBLICITE :

- M. Michel PETTEX-MUFFAT Licence N° 3307 0514

OBSERVATEUR DU COMITE :

- M Christian GIBILY Licence N° 3302 0514

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE, ANIMATION PARC ET REMISE DES PRIX :

- M. Patrick VEZOLLES

RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES DE ROUTE :

- M. Patrick GAGNAIRE Licence N° 3062 0502

VOITURE BALAI

- M. Guy SOULIER Licence N° 26669 0502

CHRONOMETRAGE LIBRE au 1/10e

CHARGES DES CALCULS ET DES TEMPS :

- M. Christian AUDIGIER Licence N° 3044 0502
- Mme Lucette COUTAREL Licence N° 2367 0502

INFORMATIQUE :

- M K S

JUGE DE FAITS :

- M. Luc DOVALLE MARTINS Licence N° 2369 0502
- M Olivier LE REBOULET Licence N° 160349 0502

MEDECINS

Patrice BARD PC
R.QUIBLIER ES1
Malika CHABANIS ES2

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.
Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais

1.2 ELIGIBILITE

LE 2 eme RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE MAUVES-PLATS compte pour : la Coupe de France des Rallyes , le Challenge du Comité Rhône-Alpes.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront **consulter leur heure de convocation** pour les vérifications qui auront lieu au Stade des Pierrelles à Mauves le vendredi 30 Septembre 2011 de 16 h 00 à 20 h 30.

Exclusivement sur le site Internet de l'ASA www.asacardeche.org

- Présentation des combinaisons et casques
- Harnais FIA tous groupes

Les vérifications finales auront lieu au Garage HD Mauves Taux horaire maximum : 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5 - Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 2 ème Rallye Régional Automobile Mauves-Plâts doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée **avant le lundi 30 septembre 2011 à minuit**.

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1 - Les droits d'engagement sont fixés à :

- 285,00 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur
-570 00 € sans la publicité facultative

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.
La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.1.12- **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Les chèques seront remis à l'encaissement dans la semaine qui précède le Rallye.

3.2 - Equipages
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 - Ordre de départ
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 - Assistance

Assistance interdite en dehors du parc

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 – Description
LE
2ème RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE MAUVES-PLATS représente un parcours de 179,80 km. Il est divisé en 1 étape et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 38,00 km. L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe 'Itinéraire' du présent règlement.
Les Epreuves Spéciales sont les suivantes :

1ERE SECTION : MAUVES-PLATS

ES 1 : LES CHEVALIERS	4,1
ES 2 : LES CROZES	5,40

2EME SECTION : PLATS-PLATS

ES 3 : LES CHEVALIERS	4,10
ES 4 :LES CROZES	5,40

3EME SECTION : PLATS-PLATS

ES 5 : LES CHEVALIERS	4,10
ES 6 : LES CROZES	5,40

4EME SECTION : PLATS-MAUVES

ES 7 : LES CHEVALIERS	4,10
ES 8 : LES CROZES	5,40

TOTAL.....……..….....……38,00 Km

6.2 - Reconnaissances

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

- **Dimanche 25 septembre 2011 de 8 h 00 à 19 h 00**
- **Vendredi 30 septembre 2011 de 8 h 00 à 19 h 00**

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués.

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisateur.

6.3 - Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 - Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - Disposition Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont les suivants :
1/ Commissaires Chefs de Poste : chasuble rouge,
2/ Commissaires de Route : chasuble jaune.

7.3 - Contrôles de Passage (C.P.) - Contrôles Horaires (C.H.) - Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - Contrôles de regroupement
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S.)
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
7.5.18 Lignes directrices – Sécurité rallyes

7.5.18.1 Zones public

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.2 Autres zones

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.3 Officiels et personnels

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.4 Attestation de conformité

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

Classement Scratch	
1er	500,00 €
2ème	300,00 €
3ème	200,00 €
TOTAL	**1000,00 €**

Classement par Classes				
	- 5 partants	5 à 15 partants	+ 15 partants	
1er	200,00 €	300,00 €		300,00 €
2ème		200,00 €		200,00 €
3ème		140,00€		140,00 €
4ème				100,00 €
5ème				80,00 €
TOTAL				**820,00 €**

Coupe des dames.....285,00 €

<u>COUPES</u> :

Classement Général : 3 premiers du Scratch.
Groupes N/FN, A/FA/KC, R, F2000, GT de série, Z: premiers de chaque groupe.
Classes : premiers de chaque classe.
Premier équipage féminin.

Tous les prix sont cumulables.
Les coupes ne sont pas cumulables.
Présence obligatoire.

AUTRES RECOMPENSES :

Des coupes seront remises à des commissaires tirés au sort et présents à la Remise des Prix.
La remise des prix aura lieu **le SAMEDI 1 OCTOBRE 2011 à 21 h 15 Salle des Pierrelles à MAUVES**